

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Délibération N°2023-23**

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 10 Présent(s) : 9 Absent(s) : 1 Pouvoir(s) : 0	<b>Le dix juillet deux-mil vingt-trois</b> à dix-neuf heures, Le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire. <u>Date de convocation</u> : 05 juillet 2023 <u>Date d'affichage</u> : 05 juillet 2023
<b>Vote</b> Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Présents</u> : Christian VERMELLE, Dominique THEVENET, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Anne-Olivia CAVALLARI, Geoffrey DUNAND, Philippe MONOD, Serge PASSERAT, Loïc TARDY <u>Absent(s)</u> : Christine DOCHE, <u>Procuration(s)</u> : 0 <u>Secrétaire de séance</u> : Laury CICLET

**Budget Principal  
Compte de Gestion 2022**

**Annule et remplace la délibération n°2023-07 du 24 mars 2023**

Le compte de gestion est confectionné par le receveur municipal qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire. Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

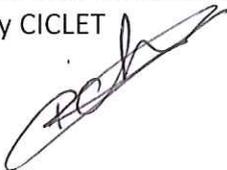
A la même séance du conseil municipal où est examiné le compte administratif, le compte de gestion du receveur communal est en principe également soumis aux élus, selon l'article L 2121-31 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Belmessikh présente le Compte de Gestion 2022 dont les chiffres sont identiques à ceux présentés par la commune comme il se doit.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le compte de gestion 2022

Le secrétaire de séance,  
Laury CICLET



Le Maire,  
Christian VERMELLE

